

## DOCUMENTS A FOURNIR

### Pour une première inscription :

- Le bulletin d'inscription rempli et signé.
- Le questionnaire de santé « majeur »
- Le règlement de mon adhésion

### Pour un renouvellement :

- Le bulletin d'inscription rempli et signé.
- Le questionnaire de santé « majeur »
- Le règlement de mon adhésion

### Plus d'informations :

#### Site Internet :

[www.usbseyne.com](http://www.usbseyne.com)

#### Page de la section :

<https://www.usbseyne.com/sections-sportives-usb-seyne/gymnastique-volontaire>

#### Téléphone :

[06.87.31.40.35](tel:06.87.31.40.35)



# ACTIVITE GYM VOLONATIRE Saison 2023-2024



## BULLETIN D'INSCRIPTION

GYM SENIORS DYNAMIQUES

PILATE

GYM TENDANCE CARDIO RENFO

PILATE & GYM

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... à .....

Tél Fixe : ..... Portable : .....

Adresse Mail\* : .....

*\*En fournissant votre email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois.*

Droit à l'image : Je soussigné(e) M/Mr .....

Autorise     Refuse

-d'être pris(e) en photo et/ou filmé(e) lors de manifestations organisées par l'association.

-l'association d'utiliser ces mêmes images et/ou vidéos à des fins de communication (affiches, articles presse...).

**Limite 2 Essais gratuit** : Uniquement pour les nouveaux adhérents

## Montant des cotisations (licence comprise)

<input type="checkbox"/> Cours Pilate	130.00 €
<input type="checkbox"/> Cours Gym Séniors dynamiques	150.00 €
<input type="checkbox"/> Cours Gym Tendance Cardio/Renfo	150.00 €
<input type="checkbox"/> Cours Pilate & Gym	210.00 €
<input type="checkbox"/> Souscription Assurance complémentaire IAC Sport	11.85€ / an

J'étais adhérent à l'USB GV au cours de la saison 2022/2023

Règlement :  Chèque (à l'ordre de l'USB GYM VOLONTAIRE)  Espèces  
 Coupon Sport ANCV  Chèques vacances ANCV  Pass'Sport

Possibilité de payer en 3X, établir 3 chèques (octobre, novembre et décembre).

Date d'adhésion:...../...../.....

**Durée de l'adhésion** : du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024

Je reconnais avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur mise à sa disposition au siège de l'association ainsi que sur le site Internet de l'association, du fonctionnement de la pratique de la gymnastique volontaire et déclare vouloir adhérer à l'association Union Sportive de la Blanche.

Date et signature précédées de la mention lu et approuvée :

## Lieux, Jours et Horaires

### Cours Pilate : A partir du Lundi 11 septembre /Gymnase de Seyne

Intermédiaires : 10h00 à 11h00

Débutants : 11h00 à 12h00

Avec Nancy et Corinne

### Cours Séniors Dynamiques : A partir du Mardi 12/09 ou Jeudi 14/09 / Gymnase de Seyne

Mardis : 9h00 à 10h00 avec Nancy et Corinne

Jeudis : 15h00 à 16h00 avec Sarah

### Cours Gym Tendance Adultes : A partir du Mardi 12/09 ou Jeudi 14/09 / Salle Polyvalente de Montclar

Mardis : 19h00 à 20h00 avec Marie

Jeudis : 18h30 à 19h30 avec Sarah

## EQUIPEMENT

- Prévoir serviette de toilette
- Bouteille d'eau
- Chaussures de sport adaptées (à mettre en rentrant dans la salle)
- Tenue de sport adaptée

**Informations légales** : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et au bon fonctionnement de notre association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la gestion de l'association par les membres élus du bureau de l'association. En fournissant votre email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Président de l'association Union Sportive de la Blanche ou à l'un des autres membres élus du bureau qui lui transmettra. Le fichier des adhérents fait l'objet d'une dispense de déclaration à la CNIL conformément à la "Dispense n°8 - Délibération n°2006-130 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements relatifs à la gestion des membres et donateurs des associations à but non lucratif régies par la loi du 1er juillet 1901" émise par la CNIL.